ABONNEMENTS

Canada .... $1.00 par année
États-Unis .... 1.50 " "
Europe .... 2.50 " "

Tarif des Annonces

1ère insertion, par ligne .... 12 cents
Chaque insertion subséquente 8 cents

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE

LE MANITOBA EST PUBLIE ET IMPRIMÉ TOUS LES MERCREDIS PAR ANT. GAUVIN IMPRIMEUR

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie devront être adressées :

Le Manitoba
42 AVENUE PROVENCHER
SAINT-BONIFACE - MANITOBA
Téléphone : Main 3377

SPRINGFIELD

M. R. L. Richardson, directeur de la Tribune de Winnipeg, a imposé sa candidature aux électeurs de Springfield avec le gracieux appui des gérants de l'organisation Unioniste du Manitoba. Cette nomination est de la part de Richardson et de ces messieurs non seulement une effronterie, mais une insulte jetée à la face de toute la population française de ce comté. Et dire que c'est au moment où l'on nous parle d'union qu'une telle comédie—il vaudrait peut-être mieux dire tragédie—se joue avec une froide impudence, sans le moindre souci des sentiments les plus délicats et les plus sensibles de tout un peuple. C'est vraiment à croire que l'affront a été calculé et voulu.

R. L. Richardson n'appartient réellement à aucun clan politique. Personne n'a pour lui aucune sympathie. Mais il est propriétaire d'un journal, on croit avoir besoin de son concours. Il pourra crier plus fort son patriotisme, s'il est candidat; on le déverse sans plus de cérémonies sur le comté de Springfield. La moitié du comté est composée de ceux qu'il a insultés tout sa vie. Quelle chance! Il pourra en manger à son gré du français et du catholique.

Eh bien, qu'il y aille—et ne se gêne pas—cette fois il en crèvera.

Encore une fois nous le repéterons. La population Canadienne-française de ce pays est aussi loyale à la cause des alliés que n'importe la quelle. Elle est prête à faire son devoir et pour ne parler que de ce que nous savons, la population française de l'Ouest a contribué sa juste part dans l'enrôlement volontaire qui s'est fait jusqu'à présent. Mais nous refusons de nous faire mener avec le fouet.

Richardson a de tout temps été un ennemi invétéré de tout ce que nous idéalisons et vénérons; il nous a insultés brutalement dans nos principes religieux et dans notre foi nationale. Il a voulu se faire un piédestal sur le fanatisme étroit et rageur, et son audace n'hésite pas aujourd'hui à venir nous demander nos votes. Il faudrait qu'un Canadien-français n'eut pas de coeur et qu'il n'eut aucun souci du respect de son sang et de sa foi pour voter pour cet ignorant et brutal fanatique. Les esprits les plus sages et les plus sérieux commencent à s'inquiéter du malaise qui envahit la société Canadienne. Personne plus que nous ne déplorent les violences intempestives, les exaltations frénétiques, les excès d'où qu'ils partent; mais si nous voulons vivre, et nous vivrons qu'on ne l'ignore pas—il nous faut assez de fierté de race pour lever la tête devant l'injure.

On peut être fidèle à son Roi, tout en étant fidèle à son sang et à sa foi. Nous voulons être respectés, comme nous y avons droit. Voilà tout. Le plus tôt s'en rendront compte ceux qui aspirent aux honneurs publics, le mieux ce sera pour eux et notre pays. Le candidat Unioniste dans Springfield est un de ceux qui, par ses écrits et ses discours, a le plus fait pour geler l'enthousiasme, décourager les bonnes volontés, arrêter la marche harmonieuse et briser l'accord des différents peuples qui désirent vivre en paix sous le drapeau de la confédération; et dans un moment de crise comme celle que nous traversons en ce moment, on n'hésite pas à jeter dans nos rangs ce brandon de discorde, dont la vie n'a eu qu'un but—démolir et attiser le feu des passions de race et de religion—et l'on sera surpris ensuite de constater des sursauts de colère, on feindra de ne pas comprendre l'indignation non pas seulement permise, mais obligée d'un peuple vilipendé, outragé et calomnié.

Et bien, non, nous ne voulons pas d'un Richardson comme représentant et nous ne l'aurons pas.

Le Manitoba s'est déjà déclaré pour l'Union. Nous n'avons rien à retrancher de ce que nous avons dit. Nous dirons de nouveau que l'Union est nécessaire à cette heure grave non seulement dans l'histoire Canadienne, mais dans l'histoire du monde entier L'Union cependant ne saurait se faire franche et solide, si elle n'est basée sur l'honneur et le respect. Faudrait-il penser que des candidatures comme celle de Richardson sont imposées pour forcer l'élément français à faire bande à part et permettre aux fauteurs de discorde de soulever les passions populaires en criant au manque de patriotisme des Canadiens-français. Nous ne voulons pas le croire, car si cela était, ce serait une crime.

Nous nous sentons d'autant plus à l'aise pour parler de la sorte que nous nous sommes toujours tenu du côté de l'ordre, du côté du devoir à accomplir vis-à-vis l'Angleterre et la cause des alliés. Nous avons maintes fois pris position clairement et bravement pour les principes et les idées que nous jugions les meilleurs, les plus sages et les plus sûres pour l'avenir de notre peuple et de notre pays. Nous n'avons jamais cherché les succès faciles et passagers, nous n'avons jamais appelé à la passion populaire; nous avons toujours combattu avec fermeté mais loyalement les idées que nous avons cru fausses chez nos compatriotes même au risque de notre popularité et très souvent, nous le savions, au regret de nos meilleurs amis. Nous l'avons fait parce que nous croyions faire notre devoir. Mais nous n'avons jamais et nous ne demanderons jamais à nos compatriotes d'abdiquer leur honneur et leur légitime fierté nationale.

Voter pour Richardson serait à nos yeux cette abdication, et puisque l'on n'a pas eu la décence de nous offrir un monsieur plus présentable, nous considérons sa candidature comme un défi à ce que nous avons de plus chers: notre langue et notre foi.

Que personne ne soit surpris de la défaite de Richardson, le soir de l'élection.

Il sera écrasé non seulement par le vote français, mais par un vote sérieux de tous les anglais qui ont l'avenir du pays plus à coeur que les machinations obscures de cet ignorant et encombrant personnage. Quant à son adversaire, M. Charette, nous voulons croire qu'il sera au parlement en faveur des mesures qui devront assurer le bien-être et les secours nécessaires aux frères d'armes qu'il a laissés là-bas sur les champs de bataille et dans les tranchées.

LE BAL EST COMMENCE

Canadiens-français soyez calmes, le bal est commencé et pour trente jours encore, votre nom sera cloué au pilori. Vous serez comme dans la fable, les galeux, les pelés, la cause de tout le mal.

Celui qui vous en prévient n'est rien autre que M. Knox Magee rédacteur du Telegram de Winnipeg.

Dans un article de trois colonnes de largeur en page éditoriale samedi dernier, il rappelle les Canadiens-français à leur devoir.

C'est le même Monsieur Magee qui depuis le commencement de la guerre n'a jamais perdu une occasion de nous lancer l'injure à la face dans son maintenant défunt journal hebdomadaire, le Winnipeg Saturday Post. A lire son article on serait porter à croire qu'il se défie tellement du vote de ses propres amis qu'il se croit obliger de lancer un cri de détresse vers nos compatriotes pour le tirer de l'impasse où il se trouve.

L'article en question n'est rien moins qu'un coup d'archet sur la corde que l'on semble vouloir faire résonner le plus fort afin de couvrir le son de toutes les autres qui vont se faire entendre dans l'orchestre que l'on va mettre en action pendant ce mois d'élection. C'est un lâche appel à ceux que l'on ne peut attirer que par le fanatisme.

Une leçon de patriotisme, de largeur de vue et de dévouement à la concorde donnée aux Canadiens-français par M. Knox Magee n'est certes pas banal.

Canadiens-français nous dit-on à toutes lettres: Donnez-nous l'exemple du dévouement, du patriotisme de l'oubli des injures, sans quoi, seuls à nous défendre nous allons périr. Et ceux qui nous font ces appels désespérés sont les mêmes messieurs qui depuis le commencement de la guerre n'ont cessé de crier à leurs propres concitoyens que nous n'avions aucunes de ces qualités; mais que nous étions des sans Patrie.

L'union loyale et sincère nous l'avons désirée, nous l'avons saluée avec plaisir quand nous avons cru qu'elle allait enfin s'établir au Canada. Nous étions tous contents de briser les liens de parti qui nous avaient enchaînés pendant si longtemps. Nous jouissions de ce souffle d'indépendance qui passait à travers le pays et semblait vouloir donner à nos pensées, nos coeurs et nos énergies une liberté plus grande et plus large. Mais à mesure que les jours se succédaient, ce souffle d'indépendance semblait vouloir vite se changer en un vent d'oppression. Sous le nom d'Union on se divisait plus que jamais; on devenait Unioniste à la condition de rester Libéral ou Conservateur, suivant le cas; les électeurs de chaque comté dévaient se soumettre aux exigences et aux dictées des organisateurs de l'Union, sans quoi on était des révoltés.

De chaque côté on réclamait âprement sa part du butin—comme l'Anglais dit: "The Pound of Flesh", sans quoi pas d'Union possible.

Tout homme sérieux avouera que le jeu devenait décourageant.

Pour ces messieurs, un *Anglais* qui vote contre un candidat Unioniste est un homme libre qui exerce librement son droit d'électeur libre. C'est au pis aller un politicien qui prend la liberté de donner une confiance plus grande à son chef politique, qu'à l'adversaire. Mais un *Canadien-français* qui vote contre un candidat Unioniste c'est tout de suite et sans plus de cérémonies un traitre à la couronne Anglaise, un mauvais citoyen et un homme indigne de son sang.

Nous le demandons. Est-ce juste? Est-ce équitable?

En Angleterre, le peuple a le droit de critiquer ses gouvernants, de leur demander des explications et personne ne songe à appeler traitres ceux qui le font. Lloyd-George, lui-même, pour un discours prononcé à Paris a failli perdre le pouvoir, il a du donner des explications. Le jour n'est peut-être pas loin ou malgré son immense prestige, son patriotisme, son talent, et son énergie il devra céder le pas à un autre. Personne en Angleterre n'osera ranger ses adversaires parmi les traitres à leur pays. Evidemment en Angleterre on comprend la signification du mot liberté.

Depuis le commencement de la guerre, les gouvernements en France se sont succédés à quelques mois de distance. Les discussions en chambre et dans les journaux ont été véhémentes et pourtant s'il faut chercher du devouement à la Patrie c'est bien là, il nous semble qu'on doit le trouver. Il en est même dans tous les pays actuellement en guerre.

N'y a-t-il donc qu'au Canada ou l'on ne puisse avoir une opinion contraire à celle du voisin sans s'exposer à se faire qualifier de traitre et de rénégat.

Faudrait-il croire que le désir du pouvoir est le principal mobile de toutes les activités? Sans entrer dans toute la discussion du sujet ou des sujets en cause à l'heure actuelle; sans prendre partie, si l'on veut d'un côté ou de l'autre; mais simplement dans le but de toucher une plaie qui ronge notre monde politique, nous demanderons s'il n'est pas possible une fois au moins dans notre histoire de discuter les questions publiques sans se servir des épithètes de traitres, de lâches, et de combien d'autres semblables. Est-il possible à une partie de notre population d'en appeler au jugement du peuple sans soulever les passions de race et de religion. Ne voit-on pas que ces attaques contre les Canadiens-français sont non seulement absurdes, mais criminelles. Car enfin que les Canadiens-français votent pour tel ou tel candidat, n'en ont-ils pas le droit comme les autres? Sont ils seuls à penser d'une certaine manière?

Si les Canadiens-français qui supportent Laurier sont des traitres, comment faut-il qualifier sir Allan Aylesworth, H. H. Dewart, C. W. Cross, Frank Oliver, des centaines et des milliers d'Anglais qui pensent et parlent comme eux?

Y a-t-il deux poids et deux mesures?

Pour nous il nous semble que l'on peut être contre le groupe Borden ou contre le groupe Laurier sans être traitre à son pays.

Que ce soit Borden ou Laurier qui détienne le pouvoir après les prochaines élections, le Canada sera quand même tenu de faire son devoir vis-à-vis l'Angleterre, la France, la Belgique et leurs alliés. Le Canada sera obligé de faire son devoir vis-àvis ses enfants qui sont au front et luttent là-bas vaillamment pour nous et la protection de nos familles et de nos biens.

Nous faisons partie de l'humanité qui souffre, nous ne pouvons rester insensibles aux misères et aux souffrances de nos frères sans degénérérer. Il y va non seulement de notre honneur, mais notre propre intérêt comme peuple, comme future grande nation est en jeu. Nous devons être virils aujourd'hui, si nous voulons être forts plustard.

Suivant toute prévision humaine cette guerre durera malheureusement encore longtemps. Il nous faudra l'effort de toute la nation. Seul un gouvernement élu par le peuple et ayant sa confiance pourra reussir à donner les hommes, l'argent et la nourriture dont les alliés auront besoin pour vaincre le militarisme odieux qui écrase le monde.

Enfin comme tactique politique ces écrits et ces discours ne peuvent conduire qu'à la ruine ceux qui s'en servent. Nous les réprouvons comme nous blâmons fortement les excès de langage de ceux de nos propres compatriotes qui pour servir leur cause s'oublient jusqu'au point de se servir des mêmes expressions vis-àvis ceux qui ne pensent pas comme eux. La liberté d'opinion existe dans ce pays. Chacun doit avoir le droit de plaider sa cause librement devant l'électorat du pays sans s'exposer aux injures ou aux voies de fait, qui du reste ne prouvent rien, si ce n'est la crainte o ule manque de gentilhommerie. Un regard jeté resolument du côté de son devoir d citoyen fera plus pour chacun et pour tous que les appels enflammés aux passions et à la haine qui ne peuvent nous entrainer tous qu'à un désastre national.

UNION NECESSAIRE

(*L'Action Catholique*)

Québec, mercredi, le 14 nov, 1917.

Le récent discours du premier ministre de la Grande-Bretagne et, plus encore, le cours des événements politiques et militaires réclament l'unité de commandement et, jusqu'à un certain point, l'unité de gouvernement pour assurer, avec la victoire, l'indépendance et la vie des nations qui ne veulent pas subir la lourde et déastreuse hégémonie allemande. Plus le danger se prolonge, plus se fait sentir le besoin de l'union entre les défenseurs de la civilisation et du droit, contre les agresseurs toujours aussi menaçants que barbares.

Ceux-ci, il faut bien le reconnaître, parce qu'ils sont moins scrupuleux sur le choix des moyens, ont le bras plus brutal et auss iplus ferme. Ils ont réalisé plus vite l'unité de commandement et même de gouvernement, dont ils ont vu plus vite la nécessité. Et ici encore se vérifie, dans un sens analogique, la parole du Seigneur, rapportée dans l'Evangile, qui constate la plus grande habileté des méchants. "Et le Maître loua cet économe infidèle, *villicum iniquitatis*, de ce qu'il avait agi prudemment; car les enfants du siècle sont plus sages dans la conduite de leurs affaires, que ne le sont les enfants de lumière."

Ainsi, il n'est que trop vrai que les méchants, les pervers, sont, en général, plus audacieux et plus habiles que les bons et les justes. Et la raison en est fondée, hélas! sur la nature humaine. La passion parle plus fort que la raison, l'appel à la cupidité est mieux entendu que l'appel au dévouement, la haine est généralement plus tenace que l'amour.

L'union pour le bien demande plus de sacrifices, plus d'abnégation que l'union pour le mal. Parlant au simple point de vue naturel, au point de vue strictement humain, abstraction faite de l'influence divine, le mal l'emporte fatalement sur le bien dans la conduite des hommes, dans l'histoire des nations, dans la marche de l'humanité déchue.

Le triomphe des bonnes causes exige donc plus de courage et plus de sacrifices que le triomphe des causes mauvaises; il exige aussi plus de secours d'en haut, plus de grâce de Dieu.

Cette dernière conclusion ne paraîtra surprenante qu'à ceux qui n'ont pas suffisamment médité les enseignements de la religion chrétienne, qu'à ceux aussi qui n'ont pas observé un peu attentivement la marche de l'histoire dans tous les siècles.

Dans toute victoire du bien, il y a, au premier rang, un facteur divin, sur lequel il faut compter et dont il faut se souvenir; comme il y a un facteur diabolique dans toute victoire du mal.

Plus la cause que nous défendons est juste et sainte, plus nous devons compter sur Dieu, plus nous devons le prier pour remporter la victoire. Pareillement, plus notre cause est juste, plus nous devons redouter l'influence de l'esprit méchant.

Or le propre de l'esprit méchant, c'est de semer la division; la zizanie; c'est d'exciter les égoïsmes et les haines. Nul mieux que lui ne met en pratique le conseil habile et qui tourne si facile- *divide et impera,* divisez pour maintenir votre ascendant.

Pas besoin de faire ici, du moins expressément, un retour sur notre situation passée et présente, pour constater le besoin que nous aurions eu et qu nous avons toujours, de l'union; pas besoin de rappeler les maux que nous ont causés et que nous causent toujours nos divisions.

Pas besoin d'en parler. Mais demandons à Dieu et à tous les hommes de bonne volonté de nous en délivrer.

EN ANGLETERRE CHEZ LES CANADIENS

(*L'Action Catholique*)

Benedicite !

— Père, veuillez bénir la table.

— La scène se passe au camp d'entraînement de Witley, en Angleterre, où se trouve une brigade de Canadiens-français. Nous sommes là au mess des officiers, sept journalistes invités, à des titres divers, par l'état-major à visiter les camps d'instruction canadiens. Le général préside la table. C'est lui qui vient de commander le *Benedicite.*

Le "Père", un jeune et vigoureux capitaine, n'est autre que le chapelain (aumônier) de la brigade. L'abbé Desjardins obéit: "*Nos et ea quae sumus supturi benedicat dextera Christi*: Que la main du Seigneur nous bénisse, nous et la nourriture que nous allons prendre."

C'est tout à fait pittoresque et délicieux, et cela n'empêche pas la conversation d'être joyeuse, au contraire. Un sain esprit gaulois coule à pleins bords dans les propos des Canadiens. Descendants de Français, ils ont conservé jalousement la langue et la foi des ancêtres, en même temps que leur esprit caustique. Sujets loyaux de l'Angleterre, ils n'oublient pas qu'ils sont Français et le montrent tout particulièrement en combatant sur notre sol avec un courage indomptable. Une division entière est composée de volontaires canadiens-français, dont la grande majorité s'approche des sacrements. Les autres Canadiens-français qui se sont enrôlés sont repartis dans les divers autres corps de Canadiens anglais ou de Canadiens écossais.

Nous venions déjà de passer un moment particulièrement exquis en arrivant sur le champ de manoeuvres des Canadiens-français, où l'enseignement militaire se donne en français, bien que les commandements doivent être en anglais. C'est un charme que d'entendre, sur la prairie anglaise, un petit sergent rougeaud, à l'accent normand expliquer, devant le rang, l'usage du masque antigaz à ses hommes, immobiles et attentifs:

— Vous saisissez comme ça, ici, le masque avec la main gauche, vous voyez ça: vous retenez votre respiration, et puis vous appliquez le masque tel que vous me voyez faire. En cinq secondes, vous avez mis votre masque, voyez-vous.

Naturellement, nous ressentons un faible bien naturel pour les Canadiens qui sont de notre sang, mais nous n'en éprouvons pas moins une profonde sympathie, mêlée d'admiration, pour les efforts accomplis par toutes les troupes canadiennes, qu'elles soient anglaises, écossaises ou françaises. Nous n'oublierons jamais comment tous ces frères d'armes ont fait reculer l'Allemand partout où ils ont combattu: à Festubert, à Givenchy, à Courcelette, à Vimy, à Souchez. Et quand nous voyons leurs camps d'entraînement et leurs méthodes d'instruction, nous comprenons comment, des 2,800 hommes qui, en 1914, composaient la milice canadienne, on est arrivé à formr une redoutable armée de 300,000 volontaires qui, par l'effet de la conscription sera bientôt de 500,000 hommes.

Une des merveilles réalisés par l'effort canadien, c'est leur école d'officiers, le Saint-Maixent canadien. Au lieu d'envoyer, dès la vie civile, leurs cadets à une école étrangère, d'où ils doivent sortir officiers, les Canadiens, avec l'esprit d'initiative qui est propre à l'Amérique du Nord, ont jugé que la meilleure manière d'apprendre la guerre est de la faire. Ils ont d'abord choisis comme instructeurs des officiers qui avaient fait preuve de leurs qualités guerrières sur le champ de bataille, et, comme élèves, ceux qui avaient le plus brillamment combattu.

Le commandant de l'école de Bixhill est le colonel Critchley, un jeune héros de 27 ans. Commandant au début de la guerre et soldat de carrière, il avait alors sous ses ordres un courageux volontaire de 52 ans, son père, aujourd'hui lieutenant sur le front. Chose remarquable, les chefs canadiens qui se sont distingués à la guerre sont généralement jeunes et appartenaient, pour la plupart, à des professions tout à fait distinctes de la vie militaire. Celui-ci est avocat, cet autre fabricant de sacs, celui-là marchand de bois, tous très braves et à la hauteur de leur situation nouvelle.

Les cadets—il en est parmi eux de très jeunes et des briquards déjà grisonnants,—défilent devant la mission, l'allure superbe, à la cadence des chasseurs, à pied, la physionomie d'une énergie saisissante: ce sont comme les nôtres, des héros des Flandres.

Nous nous rendons sur un autre point du camp. Nous voici devant les tranchées identiques à celles où les instructeurs se sont battus. Nous allons assister à l'attaque d'une position qui figure un point enlevé par les Canadiens dans le Pas-de-Calais. L'action se déroule suivant les données expérimentales de la guerre actuelle: tirs de barrage, sortie des tranchées, bonds successifs, par l'utilisation des trous d'obus, occupation d'une position intermédiaire, allongement du tir d'artillerie, bonds par échelons, opérations des bombardiers, des grenadiers, des fusiliers armés de baïonnettes, des mitrailleuses et assaut final.

L'impression qui domine toutes les manoeuvres des troupes canadiennes, auxquelles nous avons assisté dans les divers camps, est l'entrain et l'énergie farouche avec laquelle opèrent les soldats, à tous les degrés de la hiérarchie. Ils y vont de tout coeur, à blanc, comme si leur vie était immédiatement en jeu. L'adresse des tireurs, leur habileté à se camoufler et à se dissimuler, comme des apaches derrière le moindre repli de terrain est quelque chose de fabuleux. Dans la défensive, il faut trois minutes à quelque hommes pour établir un front de 50 mètres de tranchées de fils barbelés sur deux rangées que réunissent des fils transversaux. En cinq secondes, au commandement, tous ont mis leurs masques contre les gaz asphyxiants. Ils manient, surtout les Canadiens-écossais, merveilleusement la baïonnette.

Il y aurait trop à raconter sur les merveilles des quatre camps d'entraînement que nous avons visités sur divers points de l'Angleterre. Près de Folkestone, nous avons assisté aux casses à pied du "Saumur" canadien; près de Windsor, au travail, des forestiers canadiens. C'est là que nous avons rencontré complètement guéri d'une grave blessure et prêt à retourner au front, le colonel Salaberry, apparenté à la vieille famille d'Irumberry de Salaberry, si hautement estimée dans le pays basque et dans le Blaiseis Loyal sujet de l'Angleterre, mais revendiquant hautement sa qualité de Français au Canada où son ancêtre a émigré vers 1739, le capitaine de Salaberry, promu depuis major, puis lieutenant-colonel, a dès le début de la guerre, levé un millier d'hommes auxquels il a donné sa belle devise: "Face à superbe, merci à faible."

Il n'est point de Canadien qui ne se soit conformé au programme contenu dans cette devise.

Joseph MOLLET.

MADAME CHEVRIER

Madame Veuve Noé Chevrier est décédée ce matin à sa résidence, Winnipeg.

Elle était née Agnes McMillan fille de Donald D. McMillan de Glasgow, Ecosse, et de Catherine Mongenais de Rigaud, Québec, le 27 août 1848.

Elle laisse une fille Agnes et un garçon, Théodore. Elle était la belle mère de Mesdames Isabelle Mulvey te Laura Kennedy et de M. Horace Chevrier, marchand de Winnipeg.

Elle laisse pour pleurer sa perte deux filles Mesdames Isabelle Mulvey et Laura Kennedy et deux fils Messieurs Horace et Théodore Chevrier, marchands de Winnipeg.

Le cortège funèbre quittera la résidence de la défunte 36 Balmoral Place à 9 heures a.m., vendredi prochain pour se rendre à l'église Ste Marie et de la à la cathédrale de Saint-Boniface.

La perte d'une mère est une douleur bien cruelle et nous offrons à ses enfants éplorés l'expression de notre sympathie la plus sincère.

"LE CROISE"

Sommaire de la livraison de novembre, 1917—Conseil du pape. —Stratégie nationale.—Règne social du Sacré-Coeur de Jésus: Lettres de noblesse.—Au service des intérêts français: Observations et bon conseils: Une libéralité qui serait sage (A.-W. Savery); Le français nécessaire (Lord Shaugnessy). —Presse Catholique: Officiel de la L. P. C.: Collaborons avec le Pape!—L'Action Française en Amérique: Franco-Américains de l'Ouest; Fédération catholique franco-américaine.—Pages a garder: Sol canadien, terre de croyance (Mgr L.A. Paquet: "le Parler français")—L'Avis de nos correspondants. Sur la croisade du "Comité P. L. F." et du "Ralliement C. F. A."—Pour l'unité nationale: Arguments et témoignages d'origine anglaise: Union dans la justice (Edith-M. Luke, du Christian Guardian, Montréal); Le Canadien-français paisible (New Freeman, de Saint-Jean, N.B.)—Religion et patriotisme: Sir Adolphe-B. Routhier.

Prix de l'abonnement au Croisé, personnel, 50 sous par an; collectif: 4 numéros à la même adresse, 25 sous chacun. Adresse postale: No. 126, Casier, Québec.

La valeur agricole de la pierre à chaux moulue

Notes des fermes expérimentales.

Tout le monde sait que la chaux exerce un effet bienfaisant sur la fertilité du sol; c'est là un fait amplemnt démontré et admis de tous les cultivateurs. Il s'appuie sur le résultat d'expériences pratiques, conduites dans bien des parties du monde, et sur des preuves scientifiques. Beaucoup de sols continnent une provision naturelle abondante de chaux—présente sous forme de carbonate—et ces sols, traités d'une façon rationnelle en ce qui concerne la fumure, l'ameublissement, le drainage et l'assolemnt, comptent parmi les plus productifs que l'on connaisse. Il y a, d'autre part, des sols qui manquent de chaux, soit parce que les rocs dont ils descendent n'en contenaient pas, soit qu'ils l'aient perdus au cours d'une longue culture et du drainage. Les sols de ce genr se trouvent bien du chaulage ou d'applications de pierre à chaux moulue.

Les sols qui ont besoin de chaux sont généralement acides ou aigrés et tournent en blue le papier tourne sol rouge qui leur esto appliqué. (Pour les méthodes d'épreuve du sol, voir le buelletin No. 80, qui contiennent une quantité suffisante de chaux tournent en rouge le papier tournesol bleu et produisent généralement une effervescence plus ou moins vive lorsqu'on y applique quelques gouttes d'un acide fort. Le chaulage fait du bien à tous les genres de sols—argileux, limoneux, schisteux, tourbeux, sablonneux—mais surtout les sols mal égouttés.

La chaux vive et la chaux éteinte sont spécialement utiles sur les argiles lourdes parce qu'elles exercent un effet bienfaisant sur leur texture ou leur ameublissement. Elles améliorent ainsi leur égouttement, les rendent plus friables et plus faciles à travailler. Mais de toutes les formes calcaires, c'est la pierre à chaux moulue ou broyée qui est la plus utile pour l'application aux sols de tous genres et qui est le plus à recommander. Une quantité excessive ne peut faire aucun mal, tandis qu'il y aurait danger à employer trop de chaux vive. On peut mettre de deux à cinq tonnes à l'acre, épandue à la volée, sur sol préparé, et enfouie à la herse.

La plupart des applications expérimentales de pierre à chaux faites par le service de la chimie sur les fermes expérimentales de l'Est du Canada en ces cinq dernières années ont été suivies d'une amélioration de production, et de toutes les récoltes, c'est le trèfle rouge qui en a le plus profité. On sait que l'établissement du trèfle peut être considéré comme la base de la culture avantageuse. Les deux cas que voici démontrent les avantages que l'on peut tirer de l'application de la pierre à chaux moulue à des sols qui manquent de calcaire.

Dans l'expérience III à Kentville, N.E., sur un sol sablo-argileux, une parcelle a reçu 215 livres de résidu de poissons, 233 livres de superphosphate et 100 livres de muriate de potasse à l'acre, en préparation pour une récolte d'avoine en 1914, et a rapporté 57.3 boisseaux de grain. Une autre parcelle a reçu les mêmes engrais, et, en outre, une application de pierre à chaux moulue, à raison de 2,000 livres à l'acre; elle a rapporté 66.2 boisseaux de grain à l'acre—soit une augmentation de 8.9 boisseaux de grain provoquée par le chaulage. La deuxièm année de l'assolement (1915) la parcelle engraissée, mais non chaulée, a produit deux tonnes, 467½ livres de trèfle et de foin de mil à l'acre, tandis que la parcelle chaulée et engraissée a produit 3 tonnes, 760 livres de foin à l'acre—soit une augmentation de 1 tonne, 192½ livres provoquée par le chaulage. En l'automne de 1915, le ragin de trèfle, sur la parcelle chaulée, se distinguait par sa pousse vigoureuse de toutes les autres parcelles de la série.

A Cap Rouge, P.Q., sur une terre franche schisteuse, les champs d'orge, d'avoine, de blé et de pois ont reçu, en 1915, une application de deux tonnes de pierre à chaux moulue à l'acre. Les résultats suivants ont été obtenus (la production est indiquée en livres de grain récolté à l'acre). Orge, moyenne de 3 variétés, chaulé, 10,140; non chaulé, 8940. Blé, moyenne de 4 variétés, chaulé, 4200, non chaulé, 3315. Pois, moyenne de 4 variétés, chaulé, 7080, non chaulé, 3495.

Renseignements généraux sur le Théâtre Walker

Les soirées commencent à 8.30 hrs
Les matinées à 2.30 hrs.

Les billets sont en vente au bureau du théâtre, de 10 hrs. a.m. à 10 hrs. p.m. Le téléphone pour billets réservés est: 2520 Garry ; les billets sont retenus jusqu'à 6 hrs. p.m. seulement; les vestiaires sont situés côté droit du foyer, au premier; du côté gauche au balcon; les manteaux y sont gardés par les femmes de service.

L'un des bons moyens d'aider le journal, c'est d'encourager les fournisseurs qui lui donnent leurs annonces.

Avis important aux Suisses

Le ministre de Suisse en Grande-Bretagne attire l'attention toute spéciale des Suisses nés sur territoire ou sur un bateau britannique sur les points suivants, auxquels ils ont à se conformer pour obtenir, s'ils le désirent, leur libération du service militaire dans le Royaume-Uni et les colonies britanniques:

Tout Suisse né sur sol ou sur un bateau britannique devient de par ce fait sujet anglais, sans perdre pour cela sa nationalité suisse.

En sa qualité de sujet britannique, il est appelé à faire son service dans l'armée anglaise; mais, si cet appel lui parvient avant qu'il ait atteint l'âge de 21 ans révolus, il est en droit de demander que son incorporation soit renvoyée jusqu'à l'époque où il aura atteint cet âge, c'est-à-dire jusqu'à l'époque où il pourra légalement répudier sa nationalité britannique et ce libérer ainsi du service militaire en Grande-Bretagne.

D'après les arrangements faits entre la Légation de Suisse et le Gouvernement Britannique, les Suisses ne peuvent pas être astreints au service avant d'avoir atteint le dit âge. Cependant, s'ils ne protestent pas lors de l'appel, ils sont considérés comme s'étant enrôlés volotairement et ne sont plus relâchés.

Après avoir atteint l'âge de 21 ans révolus, les Suisses nés sur sol britannique pourront répudier la nationalité anglaise par une "Declaration of Alienage" à adresser au "Home Office." Mais cette répudiation, qui serait acceptée aussi plus tard, n'aura pour effet de libérer le déclarant de l'obligation de servir dans l'armée britannique que si la répudiation est faite dans les deux mois de calendrier qui suivent le jour où le répudiant a atteint l'âge de 21 ans révolus.

La "Declaration of Alienage" doit être accompagnée d'attestations d'après lesquelles le déclarant est toujours considéré en Suisse comme ressortissant suisse et remplit ses devoirs militaires vis-à-vis de la Confédération.

Les intéressés sont invités à se conformer strictement aux règles qui précèdent, car toute omission et tout retard sont fatalement irréparables.

Pour informations supplémentaires et pour transmission de la "Declaration of Alienage," s'adresser à la Légation de Suisse, 3, Portland Place, Londres, W.I. ou au Consulat de Suisse, 11 Royal Bank Building, Winnipeg, Man.

CARLIN,
Le Ministre de Suisse.
Londres, en septembre 1917.
Par ordre,
(Sig.) J. ERZINGER,
Le Consul de Suisse.

Abonnez-vous au "MANITOBA" $1.00 par année.

LA MEILLEURE DE LA FAMILLE

Nos lecteurs qui sont arriérés dans la solde de leur abonnement sont priés de se mettre en règle. Une piastre, c'est peu pour un particulier, mais l'accumulation de toutes ces piastres isolées, ça ferait un bien considérable au journal.

L'un des bons moyens d'aider le journal, c'est d'encourager les fournisseurs qui lui donnent leurs annonces.

Toute personne se trouvant seul chef de famille ou tout individu mâle de plus de 18 ans, pourra prendre comme homestead un quart de section de terre de l'Etat disponible au Manitoba, dans la Saskatchewan ou dans l'Alberta. Le postulant devra se présenter en personne à l'agence où à la sous-agence des terres du Dominion pour le district. L'entrée par procuration pourra être faite à n'importe quelle agence, mais pas aux sous-agences, à certaines conditions, par le père, la mère, le fils, la fille, le frère ou la soeur du futur colon.

DEVOIR—Un séjour de 6 mois sur le terrain et la mise en culture d'icelui chaque année au cours de trois ans. Un colon peut demeurer à neuf milles de son homestead sur une ferme d'au moins 80 acres sous certaines conditions; une maison habitable doit être construite sur le homestead à moins que la condition de résidence ne soit accomplie dans le voisinage.

Dans certains districts un colon dont les affaires vont bien aura droit de préemption sur un quart de section se trouvant à côté de son homestead. Prix, $3.00 l'acre.

DEVOIR—Devra résider six mois chaque année au cours de trois ans à partir de la date de l'entrée du homestead et 50 acres de culture en plus. La patente pour la préemption peut être obtenue en même temps que celle du homestead sous certaines conditions.

Un colon qui aurait forfait ses droits de colon en ne pouvant obtenir sa préemption pourra acheter un homestead dans certains districts. Prix, $3.00 de l'acre.

DEVOIR—Rester six mois dans chacun des trois ans, cultiver cinquante acres et bâtir un maison valant $300. La quantité d'acres à cultiver peut être réduite en cas de terrains rocailleux, trop durs ou en broussailles. On pourra sous certaines conditions remplacer la culture par l'élevage des animaux.

W. W. CORY,
Sous-ministre de l'Intérieur.

N.B.—La publication non-autorisée de cette annonce ne sera pas payée.

ASSOCIATION D'EDUCATION DES CANADIENS-FRANCAIS DU MANITOBA

Tous les destinataires doivent maintenant avoir reçu les formes documentaires que leur a expédiées le "Comité ajoint de statistique et fonctionnement des Cercles paroissiaux". Remplies avec soin, ces formes nous seront de la plus grande utilité dans l'accomplissement de notre tâche; avec l'exactitude des renseignements, il nous sera relativement facile de prendre position en présence des événements complexes qui pourront survenir, sans risque de donner de fausse direction.

En conséquence, l'on comprendra que nous insistions tant sur ce point-là. Ceux qui trouveraient trop peu claires les explications déjà données par le comité, dans sa circulaire, sont invités à faire part de leurs difficultés au secrétaire. Par ce moyen-là, il y aura toujours lieu de s'entendre.

L.-P. GAGNON,
Secrétaire de l'Exécutif.

AU CLUB "LE CANADA"

La partie de cartes de vendredi dernier au club "Le Canada" a eu le même succès que les parties précédentes. Au delà de cent personnes ont pris part aux divers amusements organisés pour la circonstance. Certains meubles avaient été sortis de la salle principalle, un nouveau vestiaire avait été installé te d'une façon générale tout respirait une organisation minutieuse des détails.

Les prix on été gagnés comme suit: Dames: 1er prix, un chèque de $5,00, don de M. J. W. L. Forget, gérant de la Banque d'Hochelaga, Winnipeg, Mme A. Breton; consolation, Mme J. A. Hébert. Messieurs: Une boîte de cigares, don de la Compagnie Lavoie de Saint-Boniface, M. G. A. Rocan; consolation, M. Alexandre Bonheur. Tombola, une boîte de pommes, don de M. Marcel Mollot, propriétaire du Bon Marché de Saint-Boniface, M. Jos. Boisselle.

De bon coeur comme dans les magazines Américains, j'ajouterai: "Les lecteurs de la chronique du club "Le Canada" sont spécialement invités à favoriser de leur clientèle nos aimables donateurs."

Dimanche prochain, le 25 novembre, quatrième dimanche du mois, à 8h. 30 du soir, aura lieu la deuxième séance littéraire et musicale du club "Le Canada". A cette occasion l'administration désire remercier de façon très spéciale le Révd. Frère Joseph Fink et l'avocat Beaupré qui ont bien voulu retarder d'une semaine la conférence du premier de ces messieurs sous les auspices de l'Union Canadienne pour ne pas gêner cette séance régulière de leur club.

Nous donnons ci-après le programme qui a été préparé sous la direction de M. Rodolphe Zanettin, président du Comité de Littérature et Arts:

Soirée littéraire et musicale, club "Le Canada", 25 novembre 1917:—1, Discours par le président; 2, causerie "Le Coeur de l'Europe", M. Pierre Lardon; 3, solo de piano, Mlle Dostert; 4, récitation, Monsieur H. LeFranc; 5, chant, Mlle Armelle Desautels; 6, solo de flûte, M. Rodolphe Zanettin. Au piano, Mlle J. Poirier; 7, duo de piano, Mme Delmarque et Mlle Goguillon.

O Canada, La Marseillaise, Dieu Sauve le Roi.

Programme arrangé par M. Rodolphme Zanetti, président comité des arts et littérature.

—Communiqué.

Chez Nous ET autour de Nous

M. F. X. Lavoie se porte candidat comme échevin pour le quartier No. 2 de cette ville. La nomination d'un maire, échevin et commissaire d'école de la cité aura lieu à l'Hôtel de Ville le 4 novembre.

Séance régulière du conseil de ville lundi prochain.

M. Charles Menu a reçue la semaine dernière la depêche que son fils Alphonse a été blessé sur le champ de bataille.

Partie de cartes chez les Forestiers jeudi prochain.

Au bureau de poste de Saint-Boniface il y a eu 203 applications, 11 pour service militaire 192 pour exemption. Le département avait fourni des formules françaises et anglaises.

Il y avait 2,301 élèves dans nos écoles de la cité le 1 novembre: Académie Saint-Joseph, 683; Académie Provencher, 682; Ecole Taché, 607; Ecole King George V, 329.

BRUXELLES

Une réunon électorale a eu lieu le 11 pour examiner la situation en présence de l'élection du 17 décembre et pour entendre deux aspirants candidats: M. Rondeau, Canadien-français, et M. Walsh, catholique Irlandais bilingue. Ils ont exposé leur programme consistant à appuyer la proposition de sir Wilfrid Laurier rélative au referendum sur le régime dit de la conscription. L'assemblée animée d'un esprit d'indépendance vis-à-vis des partis était présidée par M. D. Therien, le populaire reeve de la municipalité. Plusieurs orateurs ont appuyé le programme exposé. Une convention aura lieu jeudi à Somerset pour la nomination d'un candidat pour le district de Macdonald. L. H.

THEATRES

Walker—M. John E. Killard ontinuera son engagement pour une autre semaine au théâtre Walker la série des drames de Shakespear. Les trois première soirées de la semaine du 3 déc. Chauncey Olcolt dans "The Isle of Dreams" et les trois autres soirées de la semaine par la troupe qui joue "Robinson Crusoe".

Winnipeg—Cette semaine "The Angelus". La semaine prochaine, "The Story of the Rosary".

Orpheum — Lundi prochain McIntyre et Heath "The Tree". Noël Travers et Renie Douglas dans Meadow Brook Lane, comédie rurale par E. A. Woolf. Miss Rae Eleanor Ball, princesse du violin. Henry Sylvester et Maida Vance, comédie saturique avec chansons. Bee Ho Gray, Ada Somerville et leur brancho "Onion" "Pastimes of the West. Les trois Misses Stewart, danses. Les Alexander Kids, danceurs Russes, danse Hawaienne et imitation de Chaplin.

Dominion — La semaine prochaine Julian Eltings. "The Glener, Mrs. Cartax", "Fatty in Coney Island."

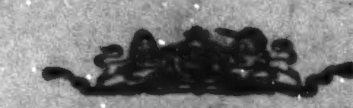


Contrat pour la Poste

Des soumissions cachetées, adressées au Maître-Général des Postes, seront reçues à Ottawa, jusqu'à midi, vendredi le 28 de décembre, pour le transport de la poste de Sa Majesté, par contrat, pour quatre ans, une fois par semaine sur la route de Winnipegosis, Route Rurale No. 1. Devant commencer le 1er avril prochain.

On peut obtenir aux bureaux de postes de Camper et Winnipegosis et au bureau de l'Inspecteur des Postes les avis imprimés énumérant les autres renseignements quant aux conditions du contrat, ainsi que les blancs de soumissions.

Téléphonez:
Bureau de l'Inspecteur des Postes.
H. H. PHINNEY,
Inspecteur des Postes.
Winnipeg, 16 novembre 1917. 3—5



Le Ministre des Finances offre au public

L'Emprunt Canadien de la Victoire

émission de

$150,000,000 Obligations-Or, a 5½%

Portant intérêt du 1er décembre 1917, à trois échéances au choix du souscripteur, répartion de la façon suivante:
Obligations remboursables à 5 ans, échéant le 1er décembre 1922.
Obligations remboursables à 10 ans, échéant le 1er décembre 1927.
Obligations remboursables à 20 ans, échéant le 1er décembre 1937.

Cet emprunt est autorisé par une loi du Parlement du Canada; le principal et l'intérêt ont pour gage le Fonds du Revenu Consolidé.

La somme de cette émission est de $150,000,000, la conversion des obligations antérieures, si toutefois il y en a, non comprise. Cependant le Ministre des Finances, se réserve le droit d'accepter le tout ou partie de la somme souscrite en excédant des $150,000,000.

Le principal et l'intérêt sont payables en or coupons de $50, $100, $500 et $1,000

[illegible]

Obligations au porteur ou nominatives

[illegible]

Conversion d'Obligations

Les porteurs de bons du Trésor du Canada, échéant le 1er octobre 1919, et les porteurs de titres des trois émissions antérieures des emprunts de guerre de la Puissance du Canada, ont le privilège de convertir leurs obligations qui seront acceptées, à titre de versement d'appoint à leur souscription à l'Emprunt. Ces titres seront acceptés aux conditions qui suivent:—

Bons, échéant le 1er octobre 1919, au pair avec intérêts accumulés.
Titres de l'Emprunt de guerre échéant le 1er décembre 1925, à 97½ plus les intérêts accumulés.
(Les titres mentionnés ci-dessus seront acceptés en accompte sur les obligations de l'une quelconque des trois échéances de cette émission).
Titres de l'Emprunt de guerre, échéant le 1er octobre 1931, à 97½, plus les intérêts accumulés.
Titres de l'Emprunt de guerre, échéant le 1er Mars 1937, à 96 plus les intérêts accumulés.
(Ces titres seront acceptés en accompte sur des titres de cette émission échéant en 1937 SEULEMENT).

Dans le cas d'une émission ultérieure à pareille échéance ou plus éloignée, le gouvernement acceptera les titres quels qu'ils soient de cet emprunt, au pair plus les intérêts accumulés, au même titre que des espèces, en versement accompte ou complet d'une souscription.

Emission au pair

Libre d'impots, y compris l'impot sur le revenu, susceptible d'être levés par le parlement du Canada.

Les versements devront être effectués aux dates qui suivent:—

10% le 1er décembre 1917.	20% le 1er mars 1918.
10% le 2 janvier 1918.	20% le 1er avril 1918.
20% le 1er février 1918.	20% le 1er mai 1918.

Un semestre d'intérêt complet sera payé le 1er juin 1918.

Les titres offrent donc au souscripteur un rendement approximatif de:
5.61% pour le titre remboursable à 20 ans.
5.68% pour le titre remboursable à 10 ans.
5.81% pour le titre remboursable à 5 ans.

Tous les paiements doivent être faits à une banque à charte et portés au crédit du Ministre des Finances. A défaut de payer tout versement à son échéance les versements antérieurs peuvent être forfaits, et la répartition proportionnelle annulée. Les souscriptions accompagnées d'un versement de 10% de la somme souscrite, doivent être envoyées par l'intermédiaire d'une banque à charte. Toutes les succursales de banques à charte du Canada recevront les souscriptions et émettront des reçus provisoires.

En cas de répartition partielle, l'excédent de dépôt sera reporté sur le paiement de la somme dont le versement viendra à échéance en janvier.

Les souscriptions peuvent être entièrement versées le 2 janvier 1918, ou par versements échéant à une date ultérieure avec escompte de 5½% par an. Suivant ces dispositions les versements du reliquat de la souscription peuvent être échelonnés comme suit:—

Si elle est payée le 2 janvier 1918 à raison de [illegible] pour $100.
Si elle est payée le 1er février 1918 à raison de [illegible] pour $100.
Si elle est payée le 1er mars 1918 à raison de [illegible] pour $100.
Si elle est payée le 1er avril 1918 à raison de [illegible] pour $100.

On peut se procurer une formule de souscription à la première venue des succursales de l'une quelconque des banques canadiennes (chartered bank), au local de la commission de l'Emprunt de la Victoire, ou encore d'un de ses nombreux démarcheurs.

Les livres de l'Emprunt seront conservés au département des Finances à Ottawa.

Les formalités nécessaires seront remplies en temps et lieu afin que cette émission soit admise à la côte de la Bourse à Montréal et à Toronto.

Les listes de souscription seront closes le ou avant le 1er décembre 1917.

Ministère des Finances,
Ottawa, le 12 novembre 1917.

64

DISPARUE

Disparue depuis trois semaines une jeune fille âgée de 24 ans, teint brun; boite un peu de lambe droite. Lorsqu'elle a laissé Saint-Boniface, elle portait une jupe blue, blouse blanche et tourmaline noire. Donner tous renseignements à nos bureaux ou téléphonez: Main 5084.

PETITES ANNONCES

ON DEMANDE—Un homme pour faire le feu le matin et le soir, s'adresser au Manitoba.

ON DEMANDE—Un petit garçon pour apprendre la typographie. S'adresser au Manitoba.

A LOUER—Résidence de 9 pièces, moderne et en parfait ordre, avec écurie. Loyer pour le tout $25.00 par mois. 41 avenue Provencher. Aussi résidence de six pièces dans le "Bloc Lamontagne", avenue Provencher. Loyer $15.00 par mois. S'adresser à Ernest Gagnon, Hôtel de Ville. 1

A LOUER—Maison moderne, le numéro 223 rue Dumoulin. S'adresser à A. Gauvin, bureau Le Manitoba.

A LOUER — Maison moderne No. 460 rue Saint-Jean-Baptiste. S'adresser à M. Camille Dussault, Hôtel de Ville. —52

A LOUER—Chambres à louer. S'adresser au No. 101 rue Masson, Saint-Boniface. —49

A VENDRE—A très bas prix et à termes excessivement faciles: le quart sud-est et la moitié Est du quart sud-ouest 24-9-5 East, (Lorette) Manitoba, sauf le Droit de Passage du chemin de fer. S'adresser à MM. Bernier, Blackwood et Bernier, avocats, 401 Somerset building, Winnipeg.

M. EMILE DUGAL annonce à ses amis et au public qu'il a formé une société connue sous le nom de Dugal & Voyer. Ces messieurs s'occuperont du système de plomberie, chauffage, etc. Avenue Taché, Bloc Dubuc. Téléphone Main 2125. Résidence, M. Dugal Main

Quelle Sera la Réponse du Canada?

LA-BAS, dans les tranchées boueuses et au milieu des éclats d'obus et du grondement de l'artillerie, là où les fils du Canada se battent et meurent,—là-bas on attend avec anxiété la réponse du Canada quand commencera la vente des Obligations Canadiennes de la Victoire.

LES soldats du Canada s'attendent à ce que nous ici souscrivions spontanément les millions dont ils ont besoin pour continuer la lutte,

—les millions *qu'il leur faut* pour gagner la victoire et assurer notre liberté et la tranquillité de nos foyers.

Quelle sera la réponse du Canada?

Quelle sera la *vôtre*?

Dira-t-on que le Canada envoie ses fils—mais garde avaricieusement les dollars nécessaires pour qu'ils obtiennent la victoire?

Que l'on dise plutôt avec fierté que le Canada offre généreusement de nouveau, et pour la quatrième fois en trois années, des millions et des millions pour la cause du droit, de la liberté et de la justice.

La réponse du Canada devra être:

—que le peuple Canadien garde fermement et résolument sa main sur la charrue de la victoire,

—que le Canada est des plus convaincu et des plus résolu en affirmant qu'il luttera jusqu'à la victoire finale.

Voilà la réponse que le Canada donnera à nos fils dans les tranchées et à tous nos Alliés.

Voilà la réponse que nous donnerons aussi aux Huns qui croyaient et disaient que le Canada resterait neutre dans cette guerre pour la Liberté.

Chaque obligation que vous achetez est une réponse formelle. Que les millions de ces réponses venant des Canadiens—hommes et femmes—s'élèvent en un choeur de victoire dont l'écho retentira par tout l'univers.

La Campagne de l'Emprunt Canadien de la Victoire a débuté lundi, le 12 novembre.

"L'Emprunt Canadien de la Victoire—et tout ce qui le concerne"

tel est le titre d'un pamphlet qu'on devrait trouver entre les mains de chaque homme et de chaque femme dans le pays;

AU MOYEN DE CE COUPON →
demandez immédiatement votre exemplaire.

Président, Comité de la Province du Manitoba, Emprunt Canadien de la Victoire, Winnipeg, Man.

Veuillez m'adresser un exemplaire du pamphlet intitulé "l'Emprunt Canadien de la Victoire—et tout ce qui le concerne".

Nom..
Rue ou R.R.................................
Bureau de Poste............................

Emis par le Comité de l'Emprunt Canadien de la Victoire en coopération avec le Ministre des Finances de la Puissance du Canada.

73

Abonnez-vous au "MANITOBA" $1.00 par année.